

# Nouvelle carte électorale

## Avis aux électeurs

Suite à la réforme électorale au 1<sup>er</sup> janvier 2019 (REU), chaque électeur inscrit sur la commune va recevoir prochainement une nouvelle carte électorale.

Merci dès réception de veiller à vérifier les informations inscrites et de vous rapprocher du Service élection en cas d'erreur constatée ou omission.

Les inscriptions et radiations sont désormais gérées directement par l'INSEE. Si vous ne recevez pas votre nouvelle carte merci de bien vouloir vérifier votre inscription auprès de l'accueil de la mairie, Service élection : **01 64 26 66 66**.

[Pour tout savoir](#)

**Vous pouvez aussi connaître votre situation électorale via Internet :**

Le ministère de l'Intérieur déploie un nouveau téléservice à l'attention de tous les électeurs. La téléprocédure d'interrogation de la situation électorale (ISE) permet à chaque citoyen de vérifier sa commune d'inscription et le bureau de vote dans lequel il est inscrit pour voter. Ce téléservice est disponible à l'adresse :

[www.demarches.interieur.gouv.fr/ise](http://www.demarches.interieur.gouv.fr/ise).